

Mesdames, Messieurs,

Toute l'équipe un Nouveau Souffle pour Guérande vous remercie de l'avoir associée à votre réflexion et d'avoir partagé vos interrogations sur la pérennité de nos toitures en chaume, si typiques de notre région. Vos réflexions sont riches d'enseignements et dénotent une excellente maîtrise de ce dossier qui vous rend de fait des interlocuteurs incontournables dans la protection et la valorisation de ce patrimoine.

Nous sommes évidemment attentifs à tous les sujets qui concernent notre patrimoine, ayant annoncé notre projet comme visant à « redynamiser notre cité, tout en protégeant son art de vivre ». Ce patrimoine fait clairement partie de ce cadre de vie qu'il faut préserver.

Notre intention est bien de maintenir l'attractivité du territoire en s'appuyant sur ses richesses patrimoniales qui permettent d'impulser une dynamique économique et touristique importante. Les propriétaires de toits en chaume qui maintiennent ce particularisme doivent donc être reconnus comme des acteurs privés concourant au maintien de cette attractivité.

Quelques pistes de réflexions pourront vous permettre de comprendre notre démarche :

D'abord, vis-à-vis des professionnels.

Il est nécessaire de favoriser un chaume de qualité. Il s'agit donc d'accompagner les professionnels du secteur pour structurer la filière chaume et rédiger les règles professionnelles qui expliquent les mises en œuvre et règles de l'art. Ces documents élaborés par des professionnels doivent s'imposer dans les pratiques locales pour que cet art ne se perde pas ou ne se dénature pas.

Ensuite vis-à-vis des propriétaires

Comme pour les « passoires thermiques » qui nombreuses sur notre territoire communal et territorial qui bénéficient d'un programme spécifique d'aides à la remise aux normes, il est judicieux de soutenir la mise en place d'aides ou subventions qui permettent la remise en état des toitures chaumes sous réserve d'un diagnostic préalable rendant éligible l'opération. Les propriétaires doivent pouvoir être accompagnés dans leur démarche par les collectivités locales concernées, en regard du service « culturel et patrimoniale » qu'ils rendent à la communauté.

S'agissant de la commune, elle doit élaborer un PLU « intelligent et concerté » pour prendre en compte d'une part la préservation du patrimoine mais aussi certaines contraintes financières qu'il serait irresponsable de faire peser indistinctement sur toutes les constructions sans compréhension de la situation locale.

Notre philosophie passe par la confiance en l'Homme, en particulier le soutien que lui doit la collectivité quand celui-ci participe de façon directe ou indirecte aux objectifs partagés par toute la communauté.

Une réunion spécifique avec les élus et le service de l'urbanisme serait impérative en début de municipale pour concrétiser cette vision partagée par tous ceux qui sont soucieux de la préservation effective de ce patrimoine.

Comptez sur notre volontarisme dans ce domaine

Bien cordialement

Charles de Kersabiec et l'équipe « un Nouveau Souffle pour Guérande ».

Concernant les coûts de réfection d'une toiture de chaume par rapport à l'ardoise il est bien évident que la mise en œuvre de ces deux modes constructifs n'est pas identique, refaire une toiture en chaume demande un temps qui n'a pas de rapport avec l'ardoise. De ce fait nous sommes conscients que le PLU doit tenir compte de la préservation du patrimoine, mais aussi des contraintes économiques et techniques de mise en œuvre des toitures chaumes, il doit donc être réfléchi, attentif et adapté.

Enfin si l'obligation du chaume dans le PLU est maintenue, il doit être conditionné à des règles et aménagements spécifiques, nouvelles constructions, rénovations, sites remarquables.

La généralité ne doit pas être de mise, chaque spécificité doit être considéré.